

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **3 juin 2019**

Décision n° **CP-2019-3160**

commune (s) :

objet : Entretien du patrimoine végétal - Accords-cadres à bons de commande - Lots n° 2, 3, 4, 6, 7 et 8 -
Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les 6 accords-cadres

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets -
déchets

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 24 mai 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 4 juin 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : MM. Philip, Colin (pouvoir à M. Veron), Barral, Mme Frier, MM. Pillon (pouvoir à Mme Glatard), Chabrier.

Absents non excusés : Mme Poulain, M. Vesco.

Commission permanente du 3 juin 2019**Décision n° CP-2019-3160**

objet : **Entretien du patrimoine végétal - Accords-cadres à bons de commande - Lots n° 2, 3, 4, 6, 7 et 8 - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les 6 accords-cadres**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 21 mai 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution de 8 accords-cadres relatifs aux prestations d'entretien du patrimoine végétal. Sept des 8 marchés de services (lots n° 1 à 7) pourraient être attribués, à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, dans les conditions des articles L 2124-2, R 2124-2 et R 2161-1 à R 2161-5 et un seul, le lot n° 8, en lot réservé aux structures d'insertion par l'activité économique, conformément aux articles L 2113-13 et R 2113-7 du code de la commande publique.

Les 8 lots seraient des accords-cadres à bons de commande, conclus selon les règles des articles R 2162-1 à R 2162-6 et R 2162-13 et R 2162-14 du code de la commande publique pour une durée ferme de 4 ans. Six accords-cadres relèvent de la Commission permanente (lots n° 2, 3, 4, 6, 7 et 8) et 2 accords-cadres du Conseil (lots n° 1 et 5).

Le présent dossier concerne l'autorisation de signer 6 accords-cadres à bons de commande dont l'allotissement géographique et les engagements de commande sont mentionnés ci-dessous :

- lot n° 2 : entretien linéaire de végétal - secteur est : Bron, Chassieu, Décines Charpieu, Jonage, Lyon 3°, Meyzieu, Saint Priest, Vaulx en Velin, Villeurbanne et Genas qui comporterait un engagement de commande minimum de 800 000 € HT, soit 960 000 € TTC et maximum de 2 400 000 € HT, soit 2 880 000 € TTC pour la durée ferme du marché,

- lot n° 3 : entretien linéaire de végétal - secteur sud : Charbonnières les Bains, Charly, Corbas, Craponne, Feyzin, Francheville, Givors, Grigny, Irigny, La Mulatière, Lyon 2°, Lyon 6°, Lyon 7°, Lyon 8°, Marcy l'Etoile, Mions, Oullins, Pierre Bénite, Sainte Foy lès Lyon, Saint Fons, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Solaize, Tassin La Demi Lune, Vénissieux et Vernaison qui comporterait un engagement de commande minimum de 1 120 000 € HT, soit 1 344 000 € TTC et maximum 3 360 000 € HT, soit 4 032 000 € TTC pour la durée ferme du marché.

Les 2 lots mentionnés ci-dessus concernent l'entretien linéaire, c'est-à-dire le fauchage, le désherbage, l'entretien des pieds d'arbres plantés depuis plus de 3 ans sur les espaces de voirie.

- lot n° 4 : entretien surfacique de végétal - secteur nord : Albigny sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Caluire et Cuire, Champagne au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Dardilly, Ecully, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Genay, La Tour de Salvagny, Limonest, Lissieu, Lyon 1^{er}, Lyon 4°, Lyon 5°, Lyon 9°, Montanay, Neuville sur Saône, Poleymieux au Mont d'Or, Quincieux, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Sathonay Camp, Sathonay Village, qui comporterait un engagement de commande minimum de 750 000 € HT, soit 900 000 € TTC et maximum de 2 250 000 € HT, soit 2 700 000 € TTC pour la durée ferme du marché,

- lot n° 6 : entretien surfacique de végétal - secteur sud-est : Corbas, Feyzin, Lyon 7°, Lyon 8°, Mions, Saint Fons, Solaize et Vénissieux, qui comporterait un engagement de commande minimum de 300 000 € HT, soit 360 000 € TTC et maximum de 900 000 € HT, soit 1 080 000 € TTC pour la durée ferme du marché,

- lot n° 7 : entretien surfacique de végétal - secteur sud-ouest : Charbonnières les Bains, Charly, Craponne, Francheville, Givors, Grigny, Irigny, La Mulatière, Lyon 1^{er}, Lyon 2°, Marcy l'Etoile, Oullins, Pierre Bénite, Sainte Foy lès Lyon, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Tassin La Demi Lune, Vernaison et Genas, qui comporterait un engagement de commande minimum de 400 000 € HT, soit 480 000 € TTC et maximum de 1 200 000 € HT, soit 1 440 000 € TTC pour la durée ferme du marché.

Les 3 lots mentionnés ci-dessus concernent l'entretien surfacique c'est-à-dire l'entretien des espaces verts, prestations ou aménagements légers de surface végétalisées en espaces fermés occupés ou naturels, y compris hors métropole.

- lot n° 8 : entretien, équipements d'espaces verts et aménagements légers, marché réservé aux structures d'insertion par l'activité économique qui comporterait un engagement de commande minimum de 2 400 000 € HT, soit 2 880 000 € TTC et maximum de 4 800 000 € HT, soit 5 760 000 € TTC pour la durée ferme du marché.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits accords-cadres, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le lancement de la procédure d'appel d'offres, en vue de l'attribution de 6 accords-cadres à bons de commande relatifs aux prestations d'entretien du patrimoine végétal.

2° - Autorise dans le cas où la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, monsieur le Président à poursuivre par voie de marché passé sans publicité ni mise en concurrence préalables (article R 2122-2 du code de la commande publique) ou procédure avec négociation (article R 2124-3 6° du code de la commande publique) ou par la voie d'un nouvel appel d'offres (article R 2124-2 du code de la commande publique), selon la décision de la commission permanente d'appel d'offres.

3° - Les offres seront choisies par la commission permanente d'appel d'offres de la Métropole de Lyon.

4° - Autorise monsieur le Président à signer les 6 marchés relatifs aux prestations d'entretien du patrimoine végétal ainsi que tous les actes y afférents :

- lot n° 2 : entretien linéaire de végétal - secteur est : Bron, Chassieu, Décines Charpieu, Jonage, Lyon 3°, Meyzieu, Saint Priest, Vaulx en Velin, Villeurbanne et Genas, qui comporterait un engagement de commande minimum de 800 000 € HT, soit 960 000 € TTC et maximum de 2 400 000 € HT, soit 2 880 000 € TTC pour la durée ferme du marché,

- lot n° 3 : entretien linéaire de végétal - secteur sud: Charbonnières les Bains, Charly, Corbas, Craponne, Feyzin, Francheville, Givors, Grigny, Irigny, La Mulatière, Lyon 2°, Lyon 6°, Lyon 7°, Lyon 8°, Marcy l'Etoile, Mions, Oullins, Pierre Bénite, Sainte Foy lès Lyon, Saint Fons, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Solaize, Tassin La Demi Lune, Vénissieux et Vernaison, qui comporterait un engagement de commande minimum de 1 120 000 € HT, soit 1 344 000 € TTC et maximum 3 360 000 € HT, soit 4 032 000 € TTC pour la durée ferme du marché,

- lot n° 4 : entretien surfacique de végétal - secteur nord : Albigny sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Caluire et Cuire, Champagne au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Dardilly, Ecully, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Genay, La Tour de Salvagny, Limonest, Lissieu, Lyon 1^{er}, Lyon 4°, Lyon 5°, Lyon 9°, Montanay, Neuville sur Saône, Poleymieux au Mont d'Or, Quincieux, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Sathonay Camp, Sathonay Village, qui comporterait un engagement de commande minimum de 750 000 € HT, soit 900 000 € TTC et maximum de 2 250 000 € HT, soit 2 700 000 € TTC pour la durée ferme du marché,

- lot n° 6 : entretien surfacique de végétal - secteur sud-est Corbas, Feyzin, Lyon 7°, Lyon 8°, Mions, Saint Fons, Solaize et Vénissieux, qui comporterait un engagement de commande minimum de 300 000 € HT, soit 360 000 € TTC et maximum de 900 000 € HT, soit 1 080 000 € TTC pour la durée ferme du marché,

- lot n° 7 : entretien surfacique de végétal - secteur sud-ouest : Charbonnières les Bains, Charly, Craponne, Francheville, Givors, Grigny, Irigny, La Mulatière, Lyon 1^{er}, Lyon 2°, Marcy l'Etoile, Oullins, Pierre Bénite, Sainte Foy lès Lyon, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Tassin La Demi Lune, Vernaison et Genas, qui comporterait un engagement de commande minimum de 400 000 € HT, soit 480 000 € TTC et maximum de 1 200 000 € HT, soit 1 440 000 € TTC pour la durée ferme du marché,

- lot n° 8 : entretien, équipements d'espaces verts et aménagement légers, marché réservé aux structures d'insertion par l'activité économique qui comporterait un engagement de commande minimum de 2 400 000 € HT, soit 2 880 000 € TTC et maximum de 4 800 000 € HT, soit 5 760 000 € TTC pour la durée ferme du marché.

5° - Les dépenses d'investissement et de fonctionnement en résultant seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal et aux budgets annexes concernés - exercices 2020 et suivants - chapitres 011 et 21 - opérations à créer sur l'exercice 2020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 juin 2019.